

Un cycle de formations pédagogiques et syndicales sur le temps de travail

Afin de vous accompagner durant cette année, le GFEN et le SNUipp-FSU organisent un cycle de formations pédagogiques et syndicales. Ce cycle prendra la forme de cinq journées que nous vous proposons sur le temps de travail.

La participation à ces journées est de droit. Il vous suffit de **déposer une demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale (lettre type en page 3) à votre inspecteur de**

circonscription via votre directeur ou directrice d'école un mois avant la date du stage. Vous serez remplacé dans votre classe et payé normalement. Votre participation à ces journées ne pose aucun problème vis-à-vis de votre hiérarchie, l'expérience de l'an dernier nous l'a confirmé.

La première journée aura lieu le jeudi 18 octobre : il faudra envoyer votre demande d'autorisation d'absence à votre inspecteur avant

le 18 septembre.

L'an passé, ces journées ont rencontré un réel succès auprès des PES puisque une soixantaine de collègues y ont participé : selon eux, cela leur a permis de se retrouver pour discuter pédagogie, des problèmes qu'ils pouvaient rencontrer dans leur classe, avec leur tuteurs... en toute liberté de parole, de rompre l'isolement... Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux à ces journées cette année !

Programme 2011/2012

La première session aura lieu le 18/10 de 9h à 16h30 à la Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, M° République, en salle 5A (5e étage, salle A)

1ère session : jeudi 18 octobre de 9h à 16h30 : C'est quoi ce métier ? Et qui sont nos élèves ?

Partie pédagogique : Le quotidien d'un débutant dans sa classe.

Analyse d'un extrait de film « Première classe » :

- quelle posture de l'enseignant : rapport à l'autorité ; aux élèves ; regard sur sa pratique ; statut des connaissances ; modalités de travail
- qu'est-ce qui permet aux élèves d'être engagés dans l'activité ?

Ce qui différencie les élèves : analyse de productions

Comment réduire les écarts entre les élèves ?

Partie syndicale : présentation du SNUipp FSU, explications concernant votre évaluation et titularisation, réponses à toutes les questions que vous vous posez...

2ème session : Travail de l'élève, travail de l'enseignant

1) Travail collectif sur les actions menées dans les classes depuis la première session : Quel travail de l'enseignant ? avant, pendant et après l'activité

Quels éléments de la situation ont permis la mobilisation des élèves ?

2) Travail individuel, travail de groupe : pourquoi ? Comment ? À partir d'une situation d'apprentissage de vocabulaire, transférable dans toutes les classes et dans plusieurs disciplines.

3) Derrière les titres de chapitres, quels contenus d'apprentissage ? (dans plusieurs disciplines)

3ème session : Apprendre c'est toujours résoudre des problèmes

1) Travail collectif sur les actions menées dans les classes depuis la session précédente :

- fonctionnement du collectif et incidences sur l'activité individuelle des élèves
- identification par les élèves des objets d'apprentissage

2) La résolution de problèmes à partir d'exemples en mathématiques.

3) Apprendre à copier : quelle activité mentale ?

4ème session : Pour lire il faut comprendre

1) Travail collectif sur les actions menées dans les classes depuis la session précédente :

- qu'est-ce qu'apprendre ?
- Comment prendre en compte ce que disent les élèves ?

2) Quels enseignements explicites pour entrer dans un texte ? Comment construire des références culturelles ? Comment penser une éducation à la littérature ?

5ème session : Faire et apprendre

1) Travail collectif sur les actions menées dans les classes depuis la session précédente

- quels déplacements des élèves dans leur rapport à l'apprentissage ?
- faire face à l'imprévu ?
- Quels éléments d'appréciation des apprentissages ?

2) A partir de situations de classe (films) quelles activités proposer pour que les élèves s'engagent dans la réflexion, analysent leurs actions, construisent une autonomie progressive dans leurs apprentissages.

Budget 2012 : la casse des conditions de travail et de formation continue

Il y aurait bien 14 000 suppressions de postes prévus pour le budget 2012 de l'éducation nationale. 5 700 postes seraient supprimés dans le premier degré, 6 550 dans le second degré, 1 350 dans l'enseignement privé et 400 pour les personnels administratifs. Ce n'est pas une surprise, le Président de la République avait annoncé en juin dernier que la règle

du « un fonctionnaire sur deux partant à la retraite non remplacé » serait poursuivie en 2012.

L'essentiel des suppressions dans le primaire porterait sur les enseignants « hors la classe ». Ainsi les suppressions d'emploi se répartiraient en 900 postes d'assistants de langue, 600 postes de stagiaires en M2 et 4 200 postes pris sur les

Rased, assistants pédagogiques, remplacements et surnombres. C'est encore une fois les moyens permettant d'accompagner et de soutenir les actions pédagogiques qui sont visés. Si ces moyens sont moins visibles aux yeux de l'opinion et donc plus facilement « supprimables », ils n'en demeurent pas moins essentiels à la bonne marche de l'école.

Mais pourquoi on n'a pas de formation ?

La réforme de la formation a été conçue dans plusieurs objectifs. Premièrement, faire l'économie de 16 000 salaires de stagiaires, puisque les stagiaires travaillent maintenant à plein temps. Deuxièmement, permettre petit à petit le recrutement sur des contrats précaires (stagiaires de M2, masters en alternance, puis reçus aux master mais collés au concours...).

Donc, pour faire des économies et dégrader nos conditions de travail, le ministère n'a pas hésité à casser la formation : petit à petit, les cours à l'IUFM ont de moins en moins réussi à faire le lien entre théorie et pratique du fait de la diminution du nombre d'heures de cours et de la réduction des liens entre professeurs d'IUFM et maîtres formateurs. Cela a jeté le discrédit sur les IUFM.

Pourtant, enseigner est un métier qui s'apprend. Une formation professionnelle, c'est la combinaison de temps de pratique accompagnée, de

formations théoriques (psychologie, développement de l'enfant, diverses disciplines...) et didactiques.

C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU revendique une formation initiale rémunérée, sur trois ans, qui comprenne la préparation d'un concours sous condition de licence, d'une année de formation avec 1/3

de temps de classe et d'une année de formation avec un mi-temps en classe.

Dès cette année, nous revendiquons une décharge pour les stagiaires afin de bénéficier de formations sérieuses. Le saucissonnage actuel, hors temps de classe, est inadmissible : cela représente une surcharge de travail et la qualité sera forcément très dégradée.

Le calendrier des actions proposées par le SNUipp-FSU

- **Réunion d'information syndicale sur le budget et les rythmes scolaires** : mercredi 14 septembre à la Bourse du Travail
- **Grève pour un budget à la hauteur des besoins** : mardi 27 septembre, rdv RER Luxembourg
- **Réunion d'information syndicale sur l'évaluation** : mercredi 29 septembre à la Bourse du Travail
- **Journée de formation pédagogique et syndicale** : mardi 18 octobre à la Bourse du Travail

Nom :
Prénom :
Professeur des Ecoles
Ecole :
.....
.....

Paris, le

Monsieur L'Inspecteur d'Académie
94 avenue Gambetta 75984 PARIS cedex 20

sous-couvert de M l'I.C.C.

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR UN STAGE SYNDICAL

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 18 octobre de 8h30 à 16h30 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du travail de Paris. Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de Paris, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (JO du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009).

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en mon profond attachement au service public d'éducation.

signature :